



Processus applicable aux patients à statut élevé en attente d'un cœur et portant sur l'attribution, la gestion des offres, l'envoi d'avis et la récusation

Objet

Le Registre canadien de transplantation (RCT) trouve des possibilités de transplantation dans tout le Canada pour les patients en attente d'une transplantation cardiaque qui présentent une sensibilisation élevée aux antigènes leucocytaires humains (HLA) ou dont l'état est considéré comme une urgence médicale (c.-à-d. ayant un statut 4).

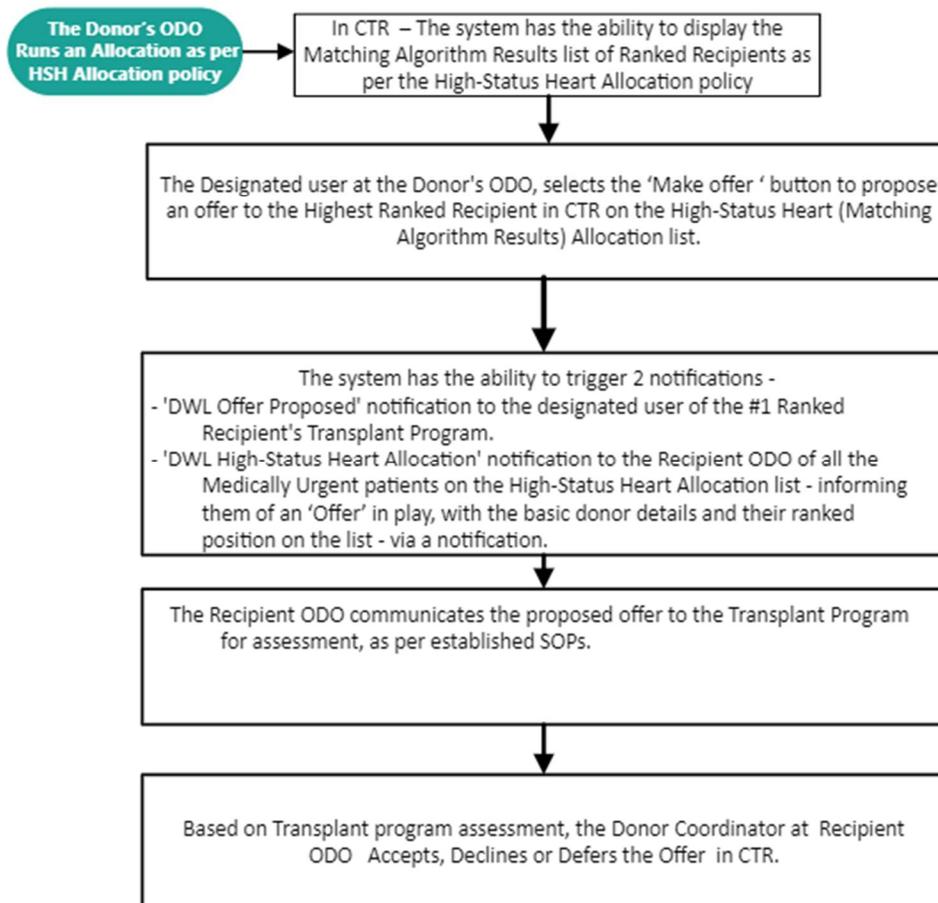
Le présent document décrit les processus utilisés pour identifier et prioriser les patients hyperimmunisés (PRAc égal ou supérieur à 80 %) et les patients au statut médical urgent qui pourraient être compatibles avec un donneur de cœur. Il donne également un aperçu du fonctionnement de la gestion des offres et définit le processus de récusation qui permet de retirer un receveur potentiel du programme d'échange interprovincial de cœurs destinés aux receveurs potentiels à statut élevé.



Processus décrits

1. Attribution
2. Règles de priorisation dans l'algorithme de jumelage
3. Processus de gestion des offres
4. Règles relatives aux avis
5. Processus de récusation

Vue globale du processus



Note: There may be conversations amongst the Transplant programs , outside of CTR to advocate for their recipient.



1. Attribution

Tous les receveurs actifs dans le RCT, dont l'état est considéré comme une urgence médicale (statut 4) ou qui présentent une sensibilisation élevée aux HLA (PRAc égal ou supérieur à 80 %), sont admissibles à participer au processus d'attribution du programme d'échange interprovincial de cœurs destinés aux patients à statut élevé.

Lorsque le cœur d'un donneur devient disponible, le personnel désigné à l'organisme de don d'organes (ODO) du donneur lance un processus d'attribution et le RCT produit une liste de tous les receveurs potentiels pour ce donneur selon un ordre de priorité.

Les receveurs ayant les profils suivants peuvent se retrouver sur la liste d'attribution :

- Les receveurs dont l'état médical est « urgent », peu importe le résultat du crossmatch virtuel (VXM – POS. ou NÉG.) ou leur compatibilité HLA.
 - **Remarque :** Si les données HLA d'un receveur ayant un statut « urgent » ne sont pas disponibles au moment de l'attribution, celui-ci peut tout de même participer au processus, mais les données devront être fournies à une date ultérieure.
- Les receveurs hyperimmunisés qui ont un crossmatch virtuel négatif SEULEMENT (VXM – NÉG.).
- Les receveurs qui ont une compatibilité ABO avec le donneur ou pour lesquels le critère d'acceptation du donneur « Accepter des groupes sanguins incompatibles » est réglé à « Oui ».
- Les receveurs qui respectent les critères d'acceptation du donneur pour le poids minimum et le poids maximum.

Rein admissible au PPHI																
Cœur destiné à un patient au statut élevé																
Poumon Foie Intestin grêle Estomac Pancréas Rein Cœur																
⚠ Avertissement : assurez-vous que l'échographie a été téléversée pour permettre l'évaluation de l'offre.																
Algorithme d'attribution d'un cœur à un patient au statut élevé exécuté le : 2021-06-23 10:15:49 HE																
<input type="button" value="Attribuer"/> <input type="button" value="Prévisualiser l'attribution"/>																
Raison de la non-attribution : Sélectionner																
Action	Seuil	Priorité	ODO	ID national du patient	ID local	Type de greffe	Organe	SM	Patient hyperimmun...	État	Gro... san...	Âge	Jumel... du groupe sanguin	VXM	PRAC	PR/ corrige
<input type="button" value="Renouveler l'offre"/>	Non	1	AB-EDM-HOPE	CTR026801		Unique	Coeur	4	Oui	Active	A	40.9	Oui	NÉG.	91	
<input type="button" value="Afficher l'offre"/>	Non	2	ON-TGLN	CTR013147	34678	Unique	Coeur	4	Non	Active	O	58.9	Oui	NÉG.	3	
<input type="button" value="Afficher l'offre"/>	Non	3	ON-TGLN	CTR038101	52809	Unique	Coeur	4	Non	Active	O	33.6	Oui	POS.	11	
<input type="button" value="Afficher l'offre"/>	Non	4	ON-TGLN	CTR033529	49210	Unique	Coeur	4	Oui	Active	A	51.5	Oui	POS.	99	
<input type="button" value="Faire l'offre"/>	Non	5	QC-TQ	CTR022912	7814	Unique	Coeur	4	Non	Active	A	61.6	Oui	VXM NON EFFECTUÉ	0	
<input type="button" value="Faire l'offre"/>	Non	5	ON-TGLN	CTR026230	49952	Unique	Coeur	4	Oui	Active	A	51.2	Oui	POS.	100	
<input type="button" value="Faire l'offre"/>	Non	5	QC-TQ	CTR032421	13539	Unique	Coeur	4	Non	Active	A	60.8	Oui	VXM NON EFFECTUÉ		
<input type="button" value="Faire l'offre"/>	Non	8	AB-EDM-HOPE	CTR029318	415958881 ULI	Unique	Coeur	4	Oui	Active	A	60.1	Oui	POS.	99	
<input type="button" value="Faire l'offre"/>	Non	9	ON-TGLN	CTR034827	47264	Unique	Coeur	3	Oui	Active	A	62.2	Oui	NÉG.	93	



Règles de priorisation dans l'algorithme de jumelage

Lorsqu'un processus d'attribution est lancé, l'algorithme de jumelage prend en compte les critères suivants pour produire la liste des receveurs potentiels (c.-à-d., des jumelages) d'un cœur provenant d'un donneur décédé qui a été inscrit dans le RCT :

1. la compatibilité du groupe sanguin (ABO)
2. le poids minimal et maximal
3. la compatibilité HLA (pour les receveurs hyperimmunisés SEULEMENT)

L'algorithme de jumelage produit les résultats du processus d'attribution en fonction des critères d'acceptation du donneur et des règles de priorisation, comme suit :

- Règles de priorisation applicables lorsqu'il y a plusieurs receveurs dont l'état est urgent (c.-à-d. de statut médical 4) :

Niveau	Description
1	Le statut médical précisé sur la demande d'organe du receveur est 4 (urgence médicale)
2	Il s'agit d'un receveur pédiatrique (< 19 ans) et d'un donneur pédiatrique (< 19 ans)
3	Le receveur est un patient pédiatrique au moment du lancement du processus d'attribution
4	Le nombre de jours pendant lesquels la demande d'organe du receveur a été réglée au statut médical actuel
5	Le centre de transplantation du receveur est situé dans la même région que l'ODO du donneur

- Règles de priorisation applicables lorsqu'il y a plusieurs receveurs qui sont désignés comme patients hyperimmunisés (PRAc égal ou supérieur à 80 %) :

Niveau	Description
1	Il s'agit d'un receveur pédiatrique (< 19 ans) et d'un donneur pédiatrique (< 19 ans)



2	Un receveur ayant un PRAc élevé a priorité sur un receveur ayant un PRAc inférieur : <ul style="list-style-type: none">• PRAc = 100• PRAc = 99• PRAc = 98• PRAc = 90-97• PRAc = 80-89
3	Le receveur est un patient pédiatrique au moment du lancement du processus d'attribution
4	Un receveur ayant un statut médical dont la valeur est élevée a priorité sur un receveur de statut médical inférieur : <ul style="list-style-type: none">• SM = 3,5• SM = 3• SM = 2• SM = 1
5	Le nombre de jours pendant lesquels la demande d'organe du receveur a été réglée au statut médical actuel
6	Le centre de transplantation du receveur est situé dans la même région que l'ODO du donneur

2. Processus de gestion de l'offre

Lors du processus d'attribution de cœurs, l'algorithme de jumelage produit une liste de receveurs potentiels par ordre de priorité en s'appuyant sur les règles de priorisation et les critères d'acceptation du donneur.

Conformément à la politique [CTR10.003](#) du programme d'échange interprovincial de cœurs, un cœur disponible doit être proposé au premier receveur de la liste d'attribution, et les ODO de tous les autres receveurs au statut médical urgent qui figurent sur la liste doivent en être informés par téléphone et au moyen d'un courriel ou d'un SMS (message texte) généré par le RCT.

Lorsqu'un cœur est proposé au premier receveur de la liste, le RCT envoie l'avis « Liste ODD – offre proposée » au programme de transplantation de l'ODO de ce receveur. Un avis d'« Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD » est également envoyé à



tous les coordonnateurs de don des ODO des autres receveurs potentiels de statut 4 figurant sur la liste d'attribution pour les informer qu'une offre est en cours.

Cet avis contient des informations sur le donneur. Son envoi est nécessaire pour donner aux programmes de transplantation l'occasion de s'entretenir avec les médecins des receveurs dont l'état est urgent, afin de demander le cœur au nom de leurs patients de statut 4 qui figurent sur la liste d'attribution.

Lorsqu'une offre est proposée au premier receveur potentiel de la liste et qu'elle est refusée ou reportée, l'ODO du donneur peut alors proposer le cœur aux autres receveurs figurant sur la liste selon leur ordre de priorité.

Le médecin ou le chirurgien du programme de transplantation qui représente le premier receveur potentiel de la liste doit communiquer la décision concernant l'offre à son ODO.

Si la liste d'attribution ne comprend qu'un seul receveur potentiel dont l'état médical est urgent, l'ODO du donneur doit offrir l'organe à ce receveur. Aucun autre ODO n'a besoin d'en être informé.

L'ODO du receveur potentiel ayant reçu l'offre doit enregistrer l'acceptation, le refus ou le report de l'offre (en fournissant les raisons) dans le RCT.

Lorsque le programme de transplantation refuse ou reporte l'offre, l'ODO qui a reçu l'offre doit en aviser l'ODO du donneur afin que celui-ci puisse offrir l'organe au prochain receveur potentiel sur la liste, suivant le protocole de proposition des offres dans un ordre séquentiel.

3. Règles relatives aux avis

L'avis signifiant qu'une offre de cœur a été faite à un patient à statut élevé s'appelle « Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD ».

Lorsqu'une offre est faite au premier receveur potentiel sur la liste d'attribution de cœurs destinés aux patients à statut élevé, le système peut émettre deux avis si la « fonction d'avis » est « Activée ». Ces avis sont les suivants :

- Liste ODD – offre proposée. Cet avis est envoyé au coordonnateur du receveur au programme de transplantation pour l'informer de l'offre proposée.
- Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD. Cet avis est envoyé à tous les coordonnateurs de don des ODO des receveurs de statut 4 SEULEMENT pour les informer qu'une offre de cœur est en cours.

Tous les coordonnateurs de don des ODO qui ont reçu l'offre pour les receveurs potentiels dont l'état est urgent SEULEMENT recevront un avis « Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD », À CONDITION qu'ils soient inscrits.



Lorsque le processus d'attribution de cœur est lancé et que la liste produite n'affiche qu'un receveur potentiel ou aucun, seul l'avis « Liste ODD – offre proposée » est envoyé au moment où le cœur est proposé. L'avis « Attribution de cœur à un patient inscrit sur la liste ODD » n'est pas envoyé.

Conformément à la fonctionnalité existante, chaque fois qu'une offre sera proposée, acceptée ou refusée concernant un patient inscrit sur la liste ODD, le système générera les avis suivants et les enverra à l'utilisateur :

- Liste ODD – offre proposée – reçue par l'utilisateur désigné à l'ODO qui a reçu l'offre
- Liste ODD – offre acceptée – reçue par l'utilisateur désigné à l'ODO du donneur.
- Liste ODD – offre refusée – reçue par l'utilisateur désigné à l'ODO du donneur.
- Liste ODD – acceptation annulée reçue par l'utilisateur désigné à l'ODO du donneur.

Chaque fois que le processus d'attribution est relancé, si l'état du premier receveur potentiel de statut 4 de la liste est « proposé », le système émettra un avis d'attribution de cœur à un patient à statut élevé inscrit sur la liste ODD.

Pour recevoir cet avis ou tout autre avis, l'utilisateur doit s'assurer que son adresse de courriel et son numéro de téléphone sont à jour dans son profil d'utilisateur.

Remarque : Un utilisateur peut se désinscrire pour ne plus recevoir d'avis d'attribution de cœur à un patient à statut élevé inscrit sur la liste ODD.

Sauvegarder Actualiser Imprimer Aide Historique

Utilisateur Patient Acceses List Acceses Logins

COORDONNÉES

Ajouter

Type ↑	Coordonnées	Contact principal	Fournisseur	Test	Suppri...
Courriel	abc@blood.ca	Yes		Test	
Téléphone	613-123-4567	Yes			

AVIS

La fonction d'avis est : **ACTIVÉE**

Avis : ACTIVÉE DÉSACTIVÉE

Type d'avis ↑	Program...	Courriel	Message texte / SMS	Télé...
Acceptation annulée pour l'offre de la liste LAD	Liste d'attente pour un organe d'un donneur décédé	abc@blood.ca		
Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste d'attente pour un organe de donneur décédé	Liste d'attente pour un organe d'un donneur décédé	abc@blood.ca		
Données post-transplantation du receveur de la liste ODD	Liste d'attente pour un organe d'un donneur décédé	abc@blood.ca		
Liste LAD	Liste d'attente pour un organe d'un donneur décédé	abc@blood.ca		
Liste LAD – statut devenu non urgent	Liste d'attente pour un organe	abc@blood.ca		



Société
canadienne
du sang

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Processus applicable aux patients à statut élevé en attente d'un cœur et portant sur l'attribution, la gestion des offres, l'envoi d'avis et la récusation

Juillet 2021

Notifications

Notification Type:
DWL High-Status Heart Allocation

Email:

Text Message/SMS:
Please Select

Pager:
Please Select



L'avis envoyé par courriel fournira les données suivantes sur le donneur décédé et indiquera le rang du receveur potentiel sur la liste d'attribution.

AVIS D'ATTRIBUTION D'UN CŒUR À UN PATIENT AU STATUT ÉLEVÉ SUR LA LISTE ODD – FORMAT DU COURRIEL

Email –

Subject:

HS Heart Allocation List [DONOR-ODO-ABBREVIATION] [RANK] of [ALL-STATUS-4] / [French equivalent]

Body:

You are being notified that your recipient with a Medical Status of 4 has appeared in a High-Status Heart Allocation List, where an offer is being made to the top-ranked recipient at [RECIPIENT-TXC].

Top-Ranked Recipient

Transplant Centre: [RECIPIENT-TXC]

CTR Recipient ID: [OFFERED-CTR-RECIPIENT-ID]

Your Recipient Information

CTR Recipient ID: [CTR-RECIPIENT-ID]

Allocation Ranking: [RANK] of [ALL-STATUS-4]

Donor Information

Offering ODO: [DONOR-ODO-ABBREVIATION]

CTR Donor ID: [CTR-DONOR-ID]

Height: [DONOR-HEIGHT] cm

Weight: [DONOR-WEIGHT] kg

Age: [DONOR-AGE] years

ABO: [DONOR-ABO]

Gender: [DONOR-GENDER]

[French Equivalent]

AVIS D'ATTRIBUTION D'UN CŒUR À UN PATIENT AU STATUT ÉLEVÉ SUR LA LISTE ODD – FORMAT DU SMS

SMS –

Body:

HS Heart Offer proposed [DONOR ID] [DONOR-ODO-ABBREVIATION] - [CTR-RECIPIENT-ID] [RECIPIENT-TXC].
Your recipient (Recipient ID) is ranked [# RANK] of [Total Number] of recipients with Medical Status =4.

[French Equivalent]



4.1 Scénarios de gestion des offres

LORSQU'UNE OFFRE EST PROPOSÉE

Lorsque l'ODO du donneur propose l'offre au premier receveur potentiel de statut 4 sur la liste d'attribution, le système déclenche deux avis :

- L'avis « Liste ODD – offre proposée », qui est envoyé au coordonnateur du receveur au programme de transplantation.
- L'avis « Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD », qui est envoyé à tous les coordonnateurs de don des ODO des receveurs de statut 4 SEULEMENT.

Si l'état du premier receveur potentiel sur la liste d'attribution n'est pas considéré comme une « urgence médicale » et qu'une offre est proposée, le RCT n'émettra pas l'avis « Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD » à l'ODO qui a reçu l'offre.

Lorsqu'une offre est proposée au premier receveur potentiel de la liste et qu'elle est refusée ou reportée, l'ODO du donneur peut alors proposer le cœur aux autres receveurs figurant sur la liste par ordre de priorité.

Si une offre est proposée au premier receveur de statut 4 de la liste et que tous les autres receveurs potentiels compatibles ont été avisés, l'ODO qui a reçu l'offre doit permettre aux médecins des différents programmes de s'entretenir pour argumenter en faveur de leur patient s'il en reçoit la demande, selon ses procédures normalisées.

L'ODO qui a reçu l'offre proposée la transmet au programme de transplantation pour qu'il l'évalue et l'accepte ou la refuse en fonction de ses propres procédures normalisées.

LORSQU'UNE OFFRE EST ACCEPTÉE

Lorsque l'ODO du donneur propose l'offre à un receveur potentiel sur la liste d'attribution, l'ODO de ce receveur transmet l'offre au programme de transplantation pour une évaluation plus approfondie.

Le programme de transplantation évalue l'offre avec les médecins et si elle est acceptée, il communique son acceptation à l'ODO du receveur potentiel.

L'ODO du receveur potentiel doit enregistrer l'acceptation de l'offre dans le RCT.

L'acceptation de l'offre est également communiquée par téléphone à l'ODO du donneur.

LORSQU'UNE OFFRE EST REFUSÉE

Lorsque l'ODO du donneur propose l'offre au premier receveur potentiel sur la liste d'attribution, l'ODO de ce receveur transmet l'offre au programme de transplantation.

Le programme de transplantation évalue l'offre avec les médecins et si elle est refusée, il communique son refus à l'ODO du receveur potentiel.



L'ODO qui a reçu l'offre proposée doit enregistrer le refus (et les motifs du refus) dans le RCT.

Le refus de l'offre est également communiqué par téléphone à l'ODO du donneur.

L'ODO du donneur doit faire l'offre à l'ODO du receveur potentiel malgré les critères d'acceptation du donneur incompatibles observés, ou toute autre raison médicale ou géographique, pour que cet ODO puisse la refuser.

LORSQU'UNE OFFRE EST REFUSÉE POUR CAUSE DE REPORT

Lorsque l'ODO du donneur propose l'offre au premier receveur potentiel figurant sur la liste d'attribution, tous les autres receveurs potentiels de la liste en sont informés par l'entremise d'un avis généré par le RCT et d'un appel téléphonique.

L'ODO qui a reçu l'offre doit permettre aux médecins des différents programmes de s'entretenir pour argumenter en faveur de leur patient s'il en reçoit la demande, selon ses procédures normalisées.

Chaque programme de transplantation des receveurs qui figurent sur la liste d'attribution de cœurs destinés aux patients à statut élevé évalue l'offre en collaboration avec les médecins concernés. D'un commun accord, ils peuvent décider de refuser l'offre afin que le cœur soit attribué au patient dont l'état médical est le plus urgent. Il s'agit alors d'un refus pour motif de report.

L'ODO du premier receveur potentiel de statut 4 de la liste doit enregistrer le refus de l'offre (pour motif de report) dans le RCT.

Si, à l'issue de la discussion, le programme de transplantation décline l'offre (pour motif de report), l'ODO associé au receveur potentiel classé au premier rang doit en informer l'ODO du donneur afin que celui-ci puisse faire l'offre au receveur potentiel suivant sur la liste d'attribution, conformément au protocole de proposition des offres dans un ordre séquentiel, jusqu'à ce que l'offre parvienne au receveur pour lequel on l'a « reportée ».

Tous les refus enregistrés en vue de reporter l'attribution d'un cœur doivent indiquer le motif « Reporté ».

Le refus de l'offre pour motif de report est également communiqué par téléphone à l'ODO du donneur.

LORSQUE L'ACCEPTATION D'UNE OFFRE EST ANNULÉE

Lorsqu'une offre proposée à un receveur potentiel figurant la liste d'attribution est acceptée par l'ODO de ce receveur au nom du programme de transplantation suivant l'évaluation du médecin, il peut arriver que l'ODO du receveur potentiel annule l'offre acceptée pour des raisons d'ordre médical ou logistique.



Dans ce cas, l'ODO du donneur doit alors communiquer avec les ODO des autres receveurs potentiels sur la liste pour les informer que le cœur est de nouveau disponible.

L'annulation de l'acceptation et la disponibilité de l'organe sont également communiquées par téléphone aux ODO de receveurs potentiels figurant sur la liste d'attribution.

4.2 Liste bloquée

Conformément à la politique [CTR10.003](#) du programme d'échange interprovincial de cœurs, lorsqu'une offre est **acceptée verbalement** par l'ODO du receveur potentiel, la liste d'attribution est considérée comme « **bloquée** ».

Lorsqu'une offre acceptée est **annulée** par l'ODO du receveur potentiel, la liste d'attribution est considérée comme « **débloquée** ».

4.3 Relancer le processus d'attribution

Si un nouveau receveur de statut 4 est inscrit sur la Liste d'attente nationale pour un organe avant que la liste d'attribution ne soit bloquée, l'ODO qui offre l'organe doit alors relancer le processus d'attribution pour créer une nouvelle liste.

Lorsqu'un nouveau receveur de statut 4 est inscrit, il est recommandé de « prévisualiser » la liste d'attribution avant de relancer l'attribution pour voir l'impact qu'aura cet ajout sur l'offre qui a déjà été faite verbalement et par l'entremise du RCT.

5. Processus de récusation

Le processus d'avis de récusation du programme d'échange interprovincial des cœurs destinés aux patients à statut élevé s'applique **UNIQUEMENT** aux receveurs hyperimmunisés et s'appuie sur des raisons médicales (p. ex. les cas de maladie cardiaque congénitale complexe qui exigent une reconstruction importante). Les receveurs ayant un statut médical de niveau 4 ne seront pas inclus dans le processus de récusation.

Chaque province devra élaborer une procédure interne ou une procédure normalisée d'exploitation (PNE) pour obtenir l'autorisation de remplir un formulaire de récusation auprès du représentant désigné de son programme de transplantation, conformément à sa PNE.

Tous les patients de statut médical 4 seront inscrits dans le programme. Si le statut médical d'un patient hyperimmunisé récusé passe au niveau 4, celui-ci sera inclus dans l'algorithme de jumelage.

L'ODO du receveur fournira au service de soutien de la Société canadienne du sang le formulaire d'avis de récusation du programme d'échange interprovincial des cœurs destinés aux patients à statut élevé dûment rempli, ainsi que l'autorisation et les renseignements nécessaires concernant le receveur visé par le processus de récusation.



Le formulaire de récusation devra être daté et signé par le représentant désigné du programme de transplantation, conformément aux procédures normalisées de la province.

Ce formulaire sera disponible en format PDF en anglais et en français dans le RCT. La demande de récusation sera traitée dans un délai d'un jour ouvrable.

Le processus de récusation sera géré manuellement par la Société canadienne du sang et permettra de s'assurer que le patient identifié ne sera pas inclus dans le groupe de participants au processus d'attribution de cœurs (à l'exception des receveurs potentiels dont le statut médical est de niveau 4).

Le processus de récusation peut également être inversé pour ajouter le patient récusé identifié dans le groupe de receveurs potentiels à statut élevé pour l'attribution de cœurs.

L'ID du patient récusé ne figurera plus sur la liste d'attribution (résultat de l'algorithme de jumelage), mais il restera affiché sur la Liste d'attente nationale pour un organe.



High Level Process Flow (page 2) – translation

L'ODO du donneur lance un processus d'attribution selon la politique d'attribution de cœurs destinés aux patients à statut élevé.	Dans le RCT – grâce à un algorithme de jumelage, le système a la capacité de générer une liste de receveurs potentiels classés par ordre de priorité selon la politique d'attribution de cœurs destinés aux patients à statut élevé.
---	--

L'utilisateur désigné de l'ODO du donneur sélectionne le bouton « Faire l'offre » pour proposer le cœur au receveur qui occupe le premier rang sur la liste d'attribution générée par le RCT (résultats de l'algorithme de jumelage).

Le système peut produire deux avis :

- L'avis « Liste ODD – offre proposée », qui est envoyé à l'utilisateur désigné du programme de transplantation du receveur figurant au premier rang de la liste d'attribution
- L'avis « Attribution d'un cœur à un patient au statut élevé sur la liste ODD », qui est envoyé à l'ODO de tous les patients en situation d'urgence médicale figurant sur la liste d'attribution pour les informer de l'offre en cours et de leur rang dans la liste, et leur fournir des renseignements de base concernant le donneur.

L'ODO du receveur communique l'offre proposée au programme de transplantation aux fins d'évaluation, selon les procédures normalisées en vigueur.

Selon l'évaluation du programme de transplantation, le coordonnateur de don de l'ODO du receveur accepte, refuse ou reporte l'offre dans le RCT.

Remarque : Les programmes de transplantation peuvent avoir des discussions en dehors du contexte du RCT pour argumenter en faveur de leurs receveurs respectifs.



NOTIFICATION EMAIL FORMAT (page 9) - translation

COURRIEL

Ligne objet :

Liste d'attribution de cœur aux patients à statut élevé [ABRÉVIATION DE L'ODO DU DONNEUR] [RANG]
sur [NOMBRE TOTAL DE PATIENTS DE STATUT 4]

Corps du texte :

Nous vous informons que votre patient de statut 4 est apparu dans une liste d'attribution de cœurs destinés aux patients à statut élevé, et qu'une offre a été faite au receveur classé au premier rang de cette liste au [CENTRE DE TRANSPLANTATION DU RECEVEUR].

Premier receveur potentiel de la liste

Centre de transplantation : [CENTRE DE TRANSPLANTATION DU RECEVEUR]

ID du receveur dans le RCT : [ID DU RECEVEUR DANS LE RCT, À QUI LE CŒUR A ÉTÉ OFFERT]

Information sur votre receveur

ID du receveur dans le RCT : [ID DU RECEVEUR DANS LE RCT]

Rang sur la liste d'attribution : [RANG] sur [NOMBRE TOTAL DE PATIENTS DE STATUT 4]

Information sur le donneur

ODO du donneur : [ABRÉVIATION DE L'ODO DU DONNEUR]

ID du donneur dans le RCT : [ID DU DONNEUR DANS LE RCT]

Taille : [TAILLE DU DONNEUR] cm

Poids : [POIDS DU DONNEUR] kg

Âge : [ÂGE DU DONNEUR] ans

ABO : [ABO DU DONNEUR]

Sexe : [SEXE DU DONNEUR]



Société
canadienne
du sang

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Processus applicable aux patients à statut élevé en
attente d'un cœur et portant sur l'attribution, la
gestion des offres, l'envoi d'avis et la récusation

Juillet 2021

NOTIFICATION SMS/TEXT FORMAT (page 9) - translation

Corps du message texte

Offre de cœur proposée à un patient au statut élevé [D du donneur] [ABRÉVIATION DE L'ODO DU
DONNEUR] - [ID DU RECEVEUR DANS LE RCT] [CENTRE DE TRANSPLANTATION DU RECEVEUR]. Votre
receveur [ID DU RECEVEUR] se situe au rang [INDIQUER LE RANG] de [NOMBRE TOTAL DE PATIENTS]
receveurs potentiels de statut 4.